



Délégation du Sénat aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Groupe de travail « STATUT DES ÉLUS LOCAUX »

Être élu local en 2018 : consultation

Madame, Monsieur,

La délégation aux collectivités territoriales du Sénat vient d'engager une réflexion sur **le statut de l'élu local**.

À l'origine de cette initiative se trouve le constat d'évolutions de fond remettant en question la conception traditionnelle du mandat local. Ainsi, la « **crise des vocations** » d'élu local, la nécessité d'une **technicité** toujours plus approfondie des élus, la tendance qui en découle, **pour les élus chargés de fonctions exécutives**, à exercer de plus en plus fréquemment leur **mandat à plein temps**, conduisent à reconsidérer la pertinence de l'ensemble assez disparate de dispositions législatives et réglementaires que l'on appelle « statut » des élus locaux.

Un statut devrait être un **ensemble cohérent de dispositions régissant l'accès au mandat, l'exercice du mandat et la sortie du mandat**. Il ne suffit pas de réglementer l'ensemble de ces domaines pour que l'on puisse parler de statut : la cohérence est indispensable. Pour la rendre possible, il est nécessaire que les dispositions statutaires traduisent une conception partagée de **ce que doit être un élu local dans une démocratie moderne**.

Répondre à cette question, c'est d'abord revisiter le **débat récurrent entre le principe du bénévolat et une technicité** de plus en plus incontournable.

La nécessité de la technicité est évidente pour tous. Celle du bénévolat ne l'est pas moins, car **l'exercice d'un mandat local est fondamentalement, en France, un engagement citoyen** : c'est pour cette raison que nos collectivités territoriales sont justement considérées comme les cellules de base de la démocratie française.

Entre ces deux pôles, il faut **trouver la bonne articulation**, celle qui assure à chaque Français désireux de s'engager la possibilité d'accéder à un mandat local, de l'exercer et d'en sortir dans les conditions les plus conformes aux exigences actuelles d'efficacité et d'équité.

La délégation aux collectivités territoriales du Sénat s'est fixé pour objectif de faire le point sur l'ensemble des questions techniques ou de principe que pose cette articulation et de proposer des solutions.

Elle ne peut le faire sans l'aide des élus locaux, d'où l'organisation de cette consultation, à laquelle nous souhaitons que vous preniez le temps de répondre.

C'est **sous votre impulsion** que la délégation entend élaborer, **d'ici l'été 2018, ses analyses et ses propositions**.

Nous vous invitons à participer à cette consultation avant le 31 janvier 2018 (cela ne vous demandera que quelques minutes), à partir du lien suivant :

<http://senat.limequery.org/924653?lang=fr>

Jean-Marie BOCKEL

Sénateur du Haut-Rhin
Président de la délégation

Mathieu DARNAUD

Sénateur de l'Ardèche
Premier vice-président de la délégation